

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
N°2026-43 du 22/09/2026**

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
18/09/2026	23/09/2026	19	0	16	0	3	19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-deux septembre à dix-huit heures quarante-cinq**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la Foyothèque sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Michaël ALLEMAND.

Présents : Michaël ALLEMAND, Nathalie GAUDARD, Camille WACHOWIAK, Pierre GUINCHARD, Nadine MORBIN, Patrick FRANCOIS, Damien PIÉRI, Sandra PEQUIGNOT, Guillaume CONSONNI, Anaïs PERRET, Raymond CARA, Anne-Laure CRELEROT, Béatrice DUFOUR, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Olivier ORSONI.

Procurations :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Roger BOIZOT	Michaël ALLEMAND
Aline PAULUS	Sandra PEQUIGNOT
Joelle CHARPIOT	Nathalie GAUDARD

Absent excusé :

Absents :

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Anaïs PERRET** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N°2026-43

OBJET : Création d'un emploi « ATSEM »

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 025-212504286-20260922-2026_43-DE



Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/12/2025 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de service initiale, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé ;

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe en raison du recrutement d'un agent suite à la nécessité de maintenir un encadrement de qualité à l'école ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création d'1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2026.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM principal de 2ème classe

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : A L'UNANIMITE des membres présents

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Fait et délibéré en les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Nommay le 22/09/2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Michaël ALLEMAND

- Publié et transmis au représentant de l'Etat le : 23/09/2026

Tableau des emplois

Grade	Cat	Durée hebdo. du poste en H/Mn	Missions	Pourvu ou vacant	Effectif
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35 h	Secrétaire générale	Vacant	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	Secrétaire de mairie	Vacant	1
Rédacteur	B	35 h	Secrétaire Général de Mairie	Pourvu	1
Rédacteur	B	35 h	Coordinateur responsable médiathèque 3 ^e lieu	Pourvu	1
Adjoint administratif territorial	C	35 h	Agent d'accueil-secretariat	Vacant	1
Adjoint administratif territorial	C	27h	Agent d'accueil-secretariat	Pourvu	1
Adjoint administratif territorial	C	17h30	Agent comptabilité / paye	Pourvu	1
Agent de maîtrise principal	C	35 h	Responsable ST	Vacant	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35 h	Services techniques	Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	35 h	Services techniques	Vacant	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	Entretien des bâtiments communaux et accueil salle des fêtes	Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	28 h	Entretien bâtiments communaux, traversée des enfants et service des repas	Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	19h16	Entretien bâtiments communaux et traversée des enfants	Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	27h08	Entretien bâtiments et service des repas aux enfants	Pourvu	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	35h	ATSEM	Pourvu	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	17h30	ATSEM	Pourvu	1
Brigadier-chef principal	C	35h	Police municipale	Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe	C	35h	Directrice du périscolaire	Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation	C	26h07	Animatrice périscolaire	Pourvu	1